

Payer (cher !) hors de la zone euro avec sa carte de crédit française



Vous êtes partis hors de la zone euro avec une carte Visa ou Mastercard française & vous allez payer en boutique ou retirer dans un DAB (distributeur de billets), avec votre carte bancaire française : bonjour les mauvaises surprises sur votre relevé de compte. Liste des frais facturés :

- les frais de change calculés, le jour ou la veille du traitement de la transaction. Le taux de change appliqué est sur votre relevé bancaire avec le montant en devises et sa contrevaletur en euros .

- la commission de votre banque qui comprend une part calculée par rapport au montant payé (entre 2% et 3%) et une part fixe (entre 0,30 euro et 4 euros).

Certaines banques taxent même un minimum de frais (par ex., 0,50 €) ou un maximum (8 €)... Le coût de la commission varie d'une banque à l'autre, et aussi parfois dans la même banque, selon la zone géographique et en fonction de retraits dans un DAB (+ taxés) ou de paiements par carte(moins taxés).

- Eventuellement des frais de surcharge facturés par les banques étrangères, où vous retirez du cash. Cette commission de retrait est par exemple de 3 \$ pour 100\$ retirés aux Etats-Unis.

Il faut éviter beaucoup de petits retraits dans les distributeurs de billets.

Même si vous n'êtes pas titulaire d'une carte haut de gamme (Visa Premier, MasterCardGold), votre banque (par exemple, la BNP Paribas) peut

vous exonérer de commissions par exemple pour les retraits dans les distributeurs de billets.

source : Capital